

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARSON

SEANCE DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VOISIN DIT LACROIX Noël, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame Anne-Françoise VALLERY, absente excusée.

Madame MICHEL Danièle a été nommée secrétaire de séance

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	9
Date de la convocation		
2 juillet 2021		
Date d'affichage de la convocation		
2 juillet 2021		

Délibération N° 05022021 : Avis du Conseil Municipal sur le projet définitif de Carte Communale à mettre en place sur le territoire de la Commune, présenté par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Après avoir pris connaissance du projet définitif de Carte Communale à mettre en place sur le territoire de la Commune de MARSON, proposé par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole après prise en compte dans le cadre de la législation :

- Des avis des Personnes Publiques Associées
- Des observations et demandes effectuées par le public dans le cadre de l'enquête publique qui a eu lieu du 9 mars au 12 avril 2021
- Du rapport définitif du Commissaire Enquêteur et de ses conclusions

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par neuf voix « pour » et une abstention, donne un avis favorable au projet définitif de Carte Communale présenté par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Pour extrait certifié conforme,
A Marson, le 20 Juillet 2021

Le Maire,
Noël VOISIN DIT LACROIX

